

## SAINT-LOUIS AGGLOMERTION

### AVIS DE CONCESSION Directive 2014/23/UE

#### Section I : Pouvoir adjudicateur/entité adjudicatrice

##### I.1) NOM ET ADRESSES

SAINT-LOUIS AGGLOMERTION. Place de l'Hôtel de Ville CS 50199. 68305 SAINT-LOUIS  
Cedex

Pays : France

Tel : 03.89.70.90.70 Fax 03.89.70.90.85

##### Adresse(s) internet :

Adresse principale : [www.agglo-saint-louis.fr](http://www.agglo-saint-louis.fr)

Adresse du profil d'acheteur : <http://www.marches-publics.info>

##### I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <http://www.marches-publics.info>

##### Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

##### Les candidatures ou, le cas échéant, les offres doivent être envoyées :

au(x) point(s) de contact susmentionné(s)

##### I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Etablissement public de coopération intercommunale

##### I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Autorité organisatrice de transports, services de chemin de fer urbains, de tramway ou d'autobus

##### I.6) ACTIVITÉ PRINCIPALE

#### Section II : Objet

##### II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : Délégation de la gestion et l'exploitation du réseau de transports collectifs DISTRIBUS de Saint-Louis Agglomération (68300)

Numéro de référence : DSP DISTRIBUS

II.1.2) Code CPV principal :

Descripteur principal : 60130000

Descripteur supplémentaire :

II.1.3) Type de marché

##### Services

II.1.4) Description succincte : Type d'attribution envisagée : délégation de service public sous forme de concession pour l'exploitation du réseau de transports urbains de l'agglomération de Saint-Louis de transport régulier de voyageurs TPMR et TAD inclus

II.1.5) Valeur totale estimée :

Valeur hors TVA : 45.000.000 euros

II.1.6) Information sur les lots :  
Ce marché est divisé en lots : non

## II.2) DESCRIPTION

II.2.1) Intitulé :

Lot n° :

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Code CPV principal : 60130000

Descripteur supplémentaire :

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FR12

Lieu principal d'exécution : Saint-Louis Agglomération 68300

II.2.4) Description des prestations : La Communauté d'agglomération Saint-Louis Agglomération entend confier à un tiers l'exploitation des services de transport public urbain et non urbain de voyageurs dans son ressort territorial et dont la consistance et les modalités d'exploitation sont définies contractuellement. Le Délégitaire, auquel l'Autorité Délégitante transfère le risque d'exploitation du service conformément aux principes de la délégation de service public, a la responsabilité de la mise en œuvre desdits services et en supporte la charge financière. Le contrat a pour objet des services figurant à l'annexe II de la directive 2014/23/UE

II.2.5) Critères d'attribution

La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du marché

II.2.6) Valeur estimée

Valeur hors TVA : 45 000 000 euros

II.2.7) Durée de la concession

Durée en mois : 84

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

Identification du projet :

II.2.14) Informations complémentaires : Le dossier de candidature et offre est disponible exclusivement sur le profil d'acheteur de Saint-Louis Agglomération à l'adresse : <http://www.marches-publics.info>

Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

## III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle : inscription au registre des transporteurs donnant droit à l'exercice de la profession de transporteur public routier de voyageurs, ou tout autre document permettant de faire la preuve de la capacité professionnelle, notamment des certificats d'identité professionnelle ou des références attestant de la compétence pour fournir les prestations objet du contrat

Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis :  
Les exigences relatives à la situation des opérateurs économique figurent dans le règlement de la consultation joint à la présente annonce.

III.1.2) Capacité économique et financière

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :  
Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.5) Informations sur les concessions réservées

### III.2) Conditions liées à la concession

#### III.2.1) Information relative à la profession

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables :

III.2.2) Conditions d'exécution de la concession : Le délégataire devra être constitué en société dédiée exclusivement à exploitation du réseau Distribus. Elle sera chargée de l'exploitation des services de transport public urbain et non urbain de voyageurs dans le périmètre de transport urbain du Délégant. Les biens ouvrages et installations qui sont confiés au délégataire devront être entretenus en parfait état de fonctionnement, de sécurité et de propreté. Le délégataire s'acquittera des charges de toute nature liées au fonctionnement des services. L'exploitation se fera aux risques et périls du délégataire. En contrepartie du service le délégant s'acquittera auprès du délégataire du versement d'une rémunération dont le montant sera déterminé au regard des charges prévisionnelles d'exploitation. Le délégataire s'engage en outre sur un objectif de recettes annuelles et, dans ce cadre, supporte le risque d'une éventuelle insuffisance de recettes effectivement perçues par rapport au montant de son engagement sur les recettes. Le déficit viendra imputer négativement la rémunération tirée du forfait de charges.

#### III.2.3) Informations sur le personnel responsable de l'exécution de la concession

#### III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

### Section IV : Procédure

#### IV.1) DESCRIPTION

##### IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : oui

#### IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

##### IV.2.2) Date limite de remise des candidatures ou de réception des offres

19 mai 2025 – 12h00

##### IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : français

### Section VI : Renseignements complémentaires

#### VI.1) RENOUVELLEMENT

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :

#### VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

#### VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

La procédure implique le dépôt simultané des candidatures et des offres (cf. règlement de consultation). Le dossier de consultation peut être téléchargé gratuitement sur la plateforme <http://www.marches-publics.info>. Les candidats doivent remettre leur dossier de candidature accompagné de leur offre selon les modalités décrites au règlement de consultation. Seules seront examinées les offres des candidats présentant les garanties professionnelles et financières suffisantes pour exécuter le contrat, qui ne font l'objet d'aucune interdiction de soumissionner visée aux articles L.2141-1 et suivants et L.2141-7 et suivants du Code de la commande publique, respectent l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux art. L 5212- 1 à L 5212-4 du code du travail et sont aptes à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

#### VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

##### VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Strasbourg. 31, avenue de la Paix. B.P. 51038 67070 Strasbourg Cedex

Tél : 03.88.21.23.23 - Fax : 03.88.36.44.66 E-mail : [greffe.ta.strasbourg@juradm.fr](mailto:greffe.ta.strasbourg@juradm.fr)

<http://strasbourg.tribunal-administratif.fr>

##### VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

Comité Consultatif Interrégional du Règlement Amiable des Litiges. Préfecture de Meurthe-et-Moselle  
1, rue du Préfet Claude Erignac. 54038 Nancy Cedex. Tél : 03.83.34.25.65 - Fax : 03.83.34.22.24

E-mail : [caroline.page@meurthe-et-moselle.gouv.fr](mailto:caroline.page@meurthe-et-moselle.gouv.fr); <http://meurthe-et-moselle.gouv.fr>

#### VI.4.3) Introduction de recours :

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Précisions concernant les délais d'introduction de recours : avant la conclusion du contrat, la présente consultation, peut faire l'objet d'un référé précontractuel dans les conditions des articles L. 551-1 et suivants du code de justice administrative. À compter de sa signature, la présente consultation peut faire l'objet d'un référé contractuel dans les conditions des articles L. 551-13 et suivants du code de justice administrative. Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, dans les conditions définies par le Conseil d'État dans sa décision no 358994, département de Tarn-et-Garonne du 4.4.2014.

#### VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Tribunal administratif de Strasbourg. 31, avenue de la Paix. B.P. 51038 67070 Strasbourg Cedex

Tél : 03.88.21.23.23 - Fax : 03.88.36.44.66

E-mail : [greffe.ta.strasbourg@juradm.fr](mailto:greffe.ta.strasbourg@juradm.fr)

<http://strasbourg.tribunal-administratif.fr>

#### VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

07 mars 2025